

CHARTRE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS

Si vous avez choisi le S.I.S.S. pour votre déplacement ou votre voyage, c'est que vous nous faites confiance et savez tout le soin que nous apportons à assurer votre sécurité et votre confort. Pour nous permettre d'assurer au mieux notre service, vous trouverez ci-après, quelques règles et conseils.

LES RÈGLES SUR LE TRANSPORT DES VOYAGEURS

Il existe une réglementation extrêmement précise sur le transport routier des voyageurs, notamment sur les temps de conduite, de repos, etc. **Toute infraction à la législation expose le conducteur ou l'entreprise à des sanctions extrêmement graves pouvant aller jusqu'au retrait du permis du conducteur et à de très fortes amendes.**

L'AMPLITUDE DU TEMPS DE TRAVAIL.

- C'est le temps entre lequel le conducteur **commence sa journée, en mettant un disque à son nom dans le chrono tachygraphe**, (appareil qui permet de contrôler le temps de travail, de conduite, de repos, la vitesse...) et **la termine en retirant le disque du chrono tachygraphe en sortant définitivement du véhicule.**
- L'amplitude d'un simple équipage (1 conducteur) est limitée à **14 heures**.
- L'amplitude d'un double équipage (2 conducteurs) est limitée à **18 heures**.
- Le décompte de l'amplitude est interrompu si le ou les conducteurs bénéficient d'une **coupure continue de 9 heures** pendant laquelle ils sont considérés en repos. Ils ne doivent **exercer aucune activité**, soit il utilise la couchette du véhicule, si il en est équipé, soit il se repose dans une chambre d'hôtel.

LE TEMPS DE CONDUITE :

- Sur les **14 heures d'amplitude**, un conducteur, **seul**, a droit à **9 heures de conduite** qu'il est possible de prolonger à **10 heures - 2 fois par semaine**. Après **6 jours de travail, une journée de repos est obligatoire**.

LA CONDUITE CONTINUE ET LES PAUSES OBLIGATOIRES :

- Un conducteur peut conduire **4h30 de jour et 4h00 de nuit** sans interruption mais doit obligatoirement observer **45 minutes de repos** à l'issue de ce temps de conduite. Il est également possible de fractionner ces 45 minutes, pendant la période de conduite continue, en **2 pauses l'une de 15 minutes et l'autre de 30 minutes**, sachant que la pause ne doit **jamais être inférieure à 15 minutes**.

LE REPOS JOURNALIER :

- Le repos journalier **début** lorsque le conducteur finit sa journée et **retire son disque** du chrono tachygraphe et **se termine quand il remet un disque** pour commencer une nouvelle journée.
- Le repos journalier doit être **d'au moins 11 heures consécutives** par période de 24 heures mais peut être **réduit à 9 heures - 3 fois par semaine**.

QUELQUES CONSEILS

LE RESPECT DES HORAIRES :

- Étant donné ce qui précède, le groupe de voyageurs doit s'engager à **respecter les horaires de départ et d'arrivée** communiqués à nos services lors de l'acceptation du devis, ceci pour le bon déroulement du voyage et une meilleure sécurité.
- De la même façon, il est indispensable de **respecter l'itinéraire** prévu afin d'éviter de dépasser les horaires ou d'être en désaccord avec le billet de transport.

LE BILLET COLLECTIF OU BILLET DE TRANSPORT :

- Avant le départ, le responsable du groupe de voyageurs devra obligatoirement **signer ce billet collectif** sur lequel figurent toutes les informations concernant le transport.
- En fin de voyage, **signer le document d'état du transport** et exiger le double.

LA RESPONSABILITÉ :

- Si le conducteur est responsable de son véhicule et de sa conduite, **le responsable du groupe ou les accompagnateurs sont responsables des voyageurs et de leurs agissements** (dégradation du matériel, non-respect des consignes de sécurité ainsi que du conducteur...).

LES OBJETS PERDUS OU ÉGARÉS :

- Avant de quitter le véhicule ou lorsque celui-ci est en stationnement, de jour ou de nuit, ne laisser aucun objet de valeur ou document à l'intérieur du véhicule. Même si le conducteur prend toujours toutes les précautions et ferme le véhicule à clé; aucun véhicule n'est à l'abri d'une effraction.

VISITE EN FIN DE VOYAGE

- De même, à la fin du voyage, il est souhaitable que le responsable du groupe fasse avec le conducteur une visite de l'intérieur du véhicule et des soutes à bagages afin de s'assurer qu'aucun voyageur n'a laissé d'objet et qu'il n'y a pas eu de dégradations durant le voyage.

En respectant quelques consignes et en suivant nos conseils, votre voyage restera un excellent souvenir. Et surtout, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques positives ou non afin que nous puissions améliorer notre service.